

rapport des filles et marchés concernant... Tous ces vœux sont renvoyés aux commissions compétentes.

Le huis clos

M. le maire prononce le huis clos à 3 heures 35. Au cours de cette séance à huis clos, il expose à ses collègues l'état de différentes questions, notamment :

LES FINANCES MUNICIPALES

Nous recevons la lettre suivante : Roubaix, le 27 juin 1913. Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, C'est encore moi qui viens vous importuner de ma prose. Mais que voulez-vous, à M. Gilbert Sayet n'était pas fait tout l'oreille pour me répondre, je n'aurais pas, aujourd'hui, à y revenir.

LES FINANCES MUNICIPALES

Nous recevons la lettre suivante : Roubaix, le 27 juin 1913. Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, C'est encore moi qui viens vous importuner de ma prose. Mais que voulez-vous, à M. Gilbert Sayet n'était pas fait tout l'oreille pour me répondre, je n'aurais pas, aujourd'hui, à y revenir.

BLOC-NOTES

L'ARMURIER

C'était vouloir, il semble, aller un peu loin dans le sens des responsabilités. Il arrive parfois qu'un armurier voyant arriver chez lui un client agité et nerveux, qui n'est pas dans son assiette, lui livre des cartouches à blanc au lieu des balles qu'il lui demande, parce qu'il suppose être en face d'un désespéré ayant le désir d'attenter à soi-même.

Journal Local

ROUBAIX

Aujourd'hui, samedi 28 juin :

Soleil : lever, 3 h. 51 ; coucher, 7 h. 56. Lune : dernier quartier le 26 ; nouvelle le 4. Aujourd'hui : St-Trinité ; demain : St-Pierre et St-Paul.

LES FINANCES MUNICIPALES

Nous recevons la lettre suivante : Roubaix, le 27 juin 1913. Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, C'est encore moi qui viens vous importuner de ma prose. Mais que voulez-vous, à M. Gilbert Sayet n'était pas fait tout l'oreille pour me répondre, je n'aurais pas, aujourd'hui, à y revenir.

Pourquoi m'a-t-il fallu le provoquer deux fois ? Pourquoi ai-je dû le mettre en demeure de répondre ? Pourquoi ai-je dû l'obliger à la discussion, le traîner ici devant le public ? C'est que, par malheur, M. Sayet était égaré, qu'il n'avait rien à dire pour se justifier et si ses amis, MM. Chateley et Deschodt l'ont remplacé sur le ring, c'était pour sauver la face. Mais ceux-ci, « knock-outs », mis hors de combat, n'ont, sans doute, plus adhésions et l'ont forcé à donner de sa personne. Cruelle situation ! M. Sayet n'était pas fait tout l'oreille pour me répondre, je n'aurais pas, aujourd'hui, à y revenir.

Un incendie à la Crèche municipale rue de Cassel. La garde du square Wibaux, rue de Cassel, M. Jovenaux, en se promenant dans le parc, devant soir, un peu après six heures, remarqua que des flammes sortaient de la toiture du pavillon servant de crèche. Immédiatement, il donna l'alarme, et quelques instants plus tard, le poste des pompiers était mandé téléphoniquement.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

dont l'emploi des capitaux devait se faire en achete de rentes au terme des arrêts préfectoraux (fonds réservés) : 15.171 fr. 65. Le produit de la vente de divers immeubles dont l'emploi doit, aux termes des arrêtés préfectoraux, être ultérieurement déterminé par l'autorité préfectorale (fonds réservés), 15.171 fr. 65. Le solde disponible de l'exercice 1911 ne se soldait donc en réalité qu'à 29.522 fr. 96.

Un incendie à la Crèche municipale rue de Cassel. La garde du square Wibaux, rue de Cassel, M. Jovenaux, en se promenant dans le parc, devant soir, un peu après six heures, remarqua que des flammes sortaient de la toiture du pavillon servant de crèche. Immédiatement, il donna l'alarme, et quelques instants plus tard, le poste des pompiers était mandé téléphoniquement.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

LA FETE DU X^e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC » annonce comme devant être des plus brillantes. Demain, à 5 heures, un public nombreux et choisi se pressera autour des tribunes du patronage Saint-Augustin, rue J.-B. Nolte, pour assister à la grande fête de la société, qui, avec le concours de la Fanfare de l'Union S. R., produira les exercices primés du concours de Douai, la plaçant au premier rang des sociétés concurrentes.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

Le Retour de M. Poincaré

UN ACCIDENT PRES D'AMIENS. Amiens, 27 juin. — Une heure avant le passage du train présidentiel, un déraillement de train de marchandises s'est produit dans un tunnel, entre la gare de Saint-Roch et Amiens. La voie a été obstruée pendant un certain moment.

LA PROPAGANDE ANARCHISTE CONTRE L'ARMÉE. Troyes, 27 juin. — Hier soir, pendant le concert militaire, un inconnu a jeté dans la foule une bombe d'artifice qui, en explosant, a produit une certaine panique. L'objet fut promptement reconnu inoffensif, mais ce matin la police a découvert, à l'endroit où la bombe avait éclaté, un billet contenant ces mots : « Camarades, syndiqués, camarades socialistes, vive l'anarchie ! à bas l'armée ! »

LES ARMEMENTS ALLEMANDS IMMINENTS DU VOTE DÉFINITIF. Berlin, 27 juin. — Dans les milieux parlementaires, on assure que le vote définitif de la loi militaire et des lois financières qui s'y rapportent ne retiendra le Reichstag en séance au delà de lundi prochain.

Au Maroc Espagnol PRISONNIERS LIBÉRÉS. Madrid, 27 juin. — On mande d'Alhucemas, qu'à trois heures de l'après-midi, deux barques, montées par des Kabyles, de la tribu des Burriaga, ont amené ici les quartiers-maîtres José Bendala et José Fernandez, appartenant à l'équipage de la canonnière « Général-Concha », qui avait été fait prisonnier par cette tribu.

LE SERVICE DE 3 ANS L'INCORPORATION A 20 ANS. Paris, 27 juin. — M. Marcel Hatin, dans l'« Echo de Paris » de demain, dit que M. Barthou, hostile à toute transaction sur le principe des trois ans, accepterait de transiger sur des modalités.

LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'ARTILLERIE DE TOURS. Tours, 27 juin. — Un télégramme du ministre de la guerre au commandant du corps d'armée, autorise la reprise des travaux, au Petit-Beaumont, pour l'installation de la caserne d'artillerie à cheval.

LES GRÈVES AUX MINES DE LIEVIN. Se conformant à la décision prise dans la réunion tenue jeudi soir, les ouvriers des puits n° 2 et 5 des mines de Lievin n'ont pas repris le travail. Vendredi matin, on comptait au total 400 absents. Le fait est que les délégués du conseil d'administration général, recevra une nouvelle délégué samedi.

UNE BANQUE SUSPEND SES PAYEMENTS. ARMENTIÈRES. — Depuis plusieurs jours, le bruit courait en ville qu'une banque à capital étranger, la Banque Tilioux établie place Thiers, 2, et qui s'occupe de change, d'ordres de bourse et de recouvrements d'effets, La banque Tilioux possédait

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE ROUBAIX

ROUBAIX, vendredi, 27 juin 1913. 2 h. soir. 18° au-dessus de zéro, 70° beau temps. 5 h. soir. 15° au-dessus de zéro, 70° beau temps. 9 h. soir. 13° au-dessus de zéro, 70° beau temps. Samedi, 28 juin 1913. Minuit. 15° au-dessus de zéro, 70° beau temps. 3 h. matin. 17° au-dessus de zéro, 70° beau temps.

BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE DE PARIS

PARIS, vendredi 27 juin. — Une aère de forte pression couvrait tout l'ouest de l'Europe; le maximum de température se trouve près du Hriando (Valencia, 773 mm).

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Vendredi, après-midi, à eu lieu la consultation mensuelle des nourrissons. Le docteur Verlaene, après avoir consulté les enfants, a donné aux mères les conseils d'hygiène nécessaires à la santé des jeunes enfants.

PROCES-VERBAL A ÉTÉ DRESSÉ PAR LA GENDARMERIE DE CYSOING A. Paul Mollet, cultivateur, à Templeuve, dont le chien a été trouvé divagant sans collier sur la voie publique.

DANS LA DOUANE. — MM. Coux de Vieux-Berquin, et Duhouane, de Steenwerck, sont nommés préposés des douanes à la brigade d'Halluin-gauche.

LA DUCASSE. — C'est demain que s'ouvre la ducasse de Linselles. Sur la place de la commune se sont établis de nombreux forains. C'est dire que les attractions ne manqueront pas. Si le beau temps se met de la partie, cette fête locale aura certainement un beau succès.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la fonderie de M. D. Montellier, un manoeuvre, M. De Rogez, 34 ans, demeurant 4, rue Traversière, en déplaçant une pièce de fonte a reçu cette dernière sur le pied droit. Il en est résulté une contusion des os du pied droit ayant soulevé en partie l'ongle du 3e et écorché légèrement la face dorsale du 4e orteil. 15 jours de repos, docteur Vasseur.

DANS LA RUE DE MARQUETTE, un fil de cuivre devant servir pour le télégraphe, s'étant brisé et embarrassé dans les pieds d'un cheval, un télégraphiste, M. Auguste Malfait, 26 ans, demeurant rue de Séville, à Tourcoing, a été entraîné par ce fil. Il a éprouvé une forte contusion de l'épaule droite, une plaie au menton, et des coupures à la face postérieure du pouce de l'annulaire et de l'annulaire droit. 10 jours de repos, docteur Vasseur.

LA FRAUDE. — Hier à six heures du matin, le sous-brigadier des douanes Fr. Frostin, et le préposé Alexis Chéreau, ont surpris un sieur Ar-

BELGIQUE

Fonds de chômage communal

La commission, composée de MM. J. Vandermersch, bourgmestre; J. Dumont et J.-B. Enlens, conseillers communaux, instituée pour l'étude de la fondation de fonds communaux d'encouragement à la prévoyance contre le chômage involontaire, et en vue d'établir un système de fonctionnement d'une caisse de chômage communal pour Comines, a trouvé que la seule solution possible était la suivante :

« Les ouvriers et employés dont le dénominateur est défini par la loi du 15 mai 1910 sur l'organisation du travail et des prud'hommes doivent se constituer au préalable en associations professionnelles et demander ensuite leur affiliation au fonds de chômage communal ».

En vue de cette organisation, la susdite commission a dressé les statuts suivants, lesquels ont été ratifiés par le Conseil communal en séance du 13 mai 1913.

ARTICLE PREMIER. — Il est institué par la ville de Comines, un fonds de chômage involontaire des ouvriers et employés. Ce fonds recevra de l'Administration communale des subventions annuelles dont le montant sera fixé par le Conseil communal, d'après les nécessités et les circonstances.

ART. 2. — Le fonds de chômage sera administré par un Comité composé de cinq personnes au moins nommées par le Conseil communal. Parmi les membres de ce Comité devront figurer trois conseillers communaux, les autres membres seront des délégués des associations professionnelles affiliées, présentés par celles-ci. Toute société affiliée devra représenter elle-même au Comité. Le membre qui s'absentera de trois réunions consécutives, sera considéré comme démissionnaire. Il sera remplacé par le Conseil communal, et de la même manière indiquée ci-avant, au remplacement de tout vacance qui se produirait dans le Conseil d'administration. Celui qui est nommé en remplacement d'un autre termine le mandat de son prédécesseur. M. le Bourgmestre ou l'échevin délégué par lui à toujours le droit de présider les réunions du Comité et de prendre part aux votes, la séance sera même prépondérante.

ART. 3. — Le Comité se renouvellera par moitié tous les trois ans. Le sort décide l'ordre de sortie. Les conseillers communaux sortent par moitié. Quant aux autres, si leur nombre est impair, la grande moitié sortira après la première période triennale.

ART. 4. — Pour être affilié ou reconnue, une association d'ouvriers ou d'employés doit réunir les conditions suivantes : 1° Avoir au moins cinquante membres habitant la commune ; 2° Exister depuis six mois ; 3° Avoir son siège à Comines ; 4° Faire une demande écrite au Comité, en justifiant les autres conditions ci-dessus et joindre un exemplaire des statuts et du règlement d'ordre intérieur de l'association.

Pour ce qui concerne la définition de la qualité d'ouvriers, on se réfère à la loi des prud'hommes du 15 mai 1910.

ART. 5. — Les ressources indiquées à l'art 1er constitueront le budget ordinaire du fonds de chômage. Elles seront employées exclusivement à aider les membres des associations affiliées à acquiescer des indemnités de chômage.

ART. 6. — Le fonds spécial encouragera la création d'associations d'ouvriers, de Bénévoles, d'indemnités d'assurance allouées par les unions professionnelles, à leurs membres sans travail. Les indemnités du fonds de chômage ne pourront jamais être supérieures à celles allouées par

les unions professionnelles, ni être portées en compte à un membre pour plus de trente jours par an. Par défaut, 26 fr. conditionnellement à Jules Debride, gendarme pédestre, qui a commis un outrage aux meurs à Tournai.

ART. 7. — Pour que leurs membres puissent bénéficier des subventions du fonds de chômage, les associations professionnelles devront : 1° Indiquer trimestriellement le nombre et le montant des indemnités qu'elles ont payées ; 2° Présenter annuellement le bilan de leurs opérations dans le courant du mois de janvier suivant l'exercice écoulé. Ces communications doivent se faire au Comité.

ART. 8. — Dans sa première réunion, le Comité du fonds de chômage aura à voter un règlement d'ordre intérieur. Ce règlement stipulera des mesures de contrôle, notamment la vérification de l'exactitude des indications fournies par les associations et indiquera les détails d'organisation et les formalités auxquelles sont assujettis les paiements.

ART. 9. — Toute association qui refusera de se soumettre aux présents statuts et au règlement d'ordre intérieur du Comité, cessera immédiatement de participer aux subventions.

ART. 10. — Le Comité fera parvenir tous les ans au Conseil communal, un rapport sur son activité.

ART. 11. — Le montant du subside alloué par le Conseil communal au fonds de chômage sera mis à la disposition de celui-ci, au moment de son exercice. L'excédent d'un exercice pourra toujours être conservé par le fonds de chômage, de manière à créer une réserve pour les années de crise.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — Audience du vendredi 27 juin. — Achille Vandewynckel, de Comines, prévenu d'injure envers Florent Declercq, est acquitté. — Augustin Nuyss, de Comines, pour injures envers Frédéric Vandepuette est acquitté également. — Pierre Grynonpont, de Comines, est condamné par défaut à 10 fr. ou 2 jours pour ivresse publique. — Four ménages, de Comines, pour ivresse, 15 fr. ou 3 jours. — Achille Vanhuyse, de Werwicq, 2 fois 5 fr. pour ivresse et bruit nocturne. — Pascal Braem, de Werwicq, 2 fois 5 fr. pour ivresse et bruit nocturne. — Constant Billiet, de Werwicq, 10 fr. ou 2 jours, et Jules Sarrazin, de la même commune, 15 fr. ou 3 jours et châtiment de la commune. — Henri Mathieu, de Werwicq, 15 fr. ou 3 jours pour ivresse et bruit nocturne. — Camille Zegres, de Comines, 1 fr. avec avertissement pour ivresse sans lanterne. — Jules Anseussens, de Menin, 5 fr. avec avertissement pour ivresse sans lanterne. — Henri Mathieu, de Werwicq, 15 fr. ou 3 jours pour ivresse et bruit nocturne. — Marie Forest, de Comines, 15 fr. ou 3 jours pour ivresse et bruit nocturne. — Marie Forest, de Comines, 15 fr. ou 3 jours pour ivresse et bruit nocturne. — Marie Forest, de Comines, 15 fr. ou 3 jours pour ivresse et bruit nocturne.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNAI. — Audience du 27 juin. — 3 ans de prison avec sursis pour un délit de vol, commis par un nommé Lécluse, épouse Deane, actuellement domiciliée à Tournai, actuellement cabaretière à Bruxelles, et à Louis Delorge, détenu en ce moment à propos du cambriolage du château de Projennes. Les prévenus avaient à répondre d'adultère et de complicité.

— Vient ensuite une autre affaire de meurs dans laquelle sont impliqués Alfred Caucheteur et sa femme Victorine Midavaine, qui ont été condamnés à 15 jours de prison avec sursis pour avoir introduit dans un café sur la Grand-Place de Tournai : ils sont cités pour débauche de mineurs. Le tribunal les condamne chacun à 4 mois.

— Alfred Spruyt, de Werwicq, Julien et Alfred Spruyt, ont été préjudicés, portés des coups, l'un à Jules Delecluse, l'autre à Maurice Verpoorter. Julien est condamné à 50 francs d'amende ; Alfred à 3 mois du chef de coups et

8 jours pour être servi d'une matraque, arme prohibée. Tous deux ont le sursis.

— Par défaut, 26 fr. conditionnellement à Jules Debride, gendarme pédestre, qui a commis un outrage aux meurs à Tournai.

— Au faubourg Saint-Martin, à Tournai, Joseph Willoy, ouvrier, et sa femme Marie Maes, ont échangés des coups avec Joseph Couvreur, ouvrier également, et Marie Vandewielle : 26 fr. d'amende à chacun des quatre inculpés, conditionnellement pour Marie Maes.

EXPOSITION DE LA JUSTICE. — Le « Moniteur » publie la liste des Belges faisant partie du jury international des récompenses de l'Exposition de Gand. Nous relevons les noms suivants :

Classe 31. — M. Alfred Lefebvre, « Journal de la Justice ». — M. Alfred Lefebvre, « Journal de la Justice ». — M. Alfred Lefebvre, « Journal de la Justice ». — M. Alfred Lefebvre, « Journal de la Justice ». — M. Alfred Lefebvre, « Journal de la Justice ».

CORTEGE-TOURNOI. — Les répétitions pour les divers groupes de musiciens auront lieu comme ci-après, dans la cour de l'école de filles, rue de la Justice :

Le dimanche 29 juin, de 8 heures à 10 heures à du matin, les petites flûtes et les tambours.

Le lundi 30 juin, de 6 à 8 heures du soir, les musiciens de la ville.

Le mardi 1^{er} juillet, de 4 à 6 heures de l'après-midi, la musique des chasseurs à pied et les trompettes des chasseurs à cheval.

Le dimanche 3 juillet, de 8 heures à 10 h. à du matin, les petites flûtes et les tambours.

Le lundi 7 juillet, de 6 à 8 heures du soir, la musique des chasseurs à pied, les musiciens de la ville et les trompettes des chasseurs à cheval. Les répétitions générales sur les marches de la Grand-Place, seront fixées ultérieurement.

PROMOTIONS DANS L'ARMÉE. — Parmi les promotions militaires publiées au « Moniteur » nous remarquons celles qui suivent : Le capitaine en second E. Delanghe, du 8e chasseurs à pied, est nommé capitaine commandant. Le capitaine commandant M. Julien de la Motte, du 2e régiment de chasseurs à cheval, est nommé major au 1er chasseurs à cheval, est nommé major. Le sergent-major P. Van Weissenars, du 1er chasseurs à cheval, est nommé lieutenant. L'adjudant-sous-officier F. Pire, du même régiment, est nommé sous-lieutenant. L'officier d'administration de 2e classe N. Pierssens, dirigeant le magasin à fourrages de Tournai, est promu à la 1re classe. Le vétérinaire auxiliaire A. Deltenre, du bataillon d'administration, attaché au 1er régiment de chasseurs à cheval, est nommé vétérinaire de 3e classe.

Le sous-lieutenant de réserve H. Henry, du 3e chasseurs à pied, est nommé lieutenant de réserve.

AU CERCLE SAINT-BRICE. — La fête annuelle aura lieu le dimanche 29 juin et non le dimanche 6 juillet, comme il avait été dit antérieurement.

Une messe solennelle sera célébrée à ce jour, à 11 heures, en l'église Saint-Brice. Le banquet aura lieu à midi et demi, au local, rue Clercamps.

Tableau des cotons New-York et New-Orléans. Columns: COTONS, NEW-YORK, NEW-ORLÉANS, Ce jour, Précéd., Ce jour, Précéd.

LES NOUVELLES REGIONALES

LES GRÈVES AUX MINES DE LIEVIN

Se conformant à la décision prise dans la réunion tenue jeudi soir, les ouvriers des puits n° 2 et 5 des mines de Lievin n'ont pas repris le travail. Vendredi matin, on comptait au total 400 absents. Le fait est que les délégués du conseil d'administration général, recevra une nouvelle délégué samedi.

UNE BANQUE SUSPEND SES PAYEMENTS. ARMENTIÈRES. — Depuis plusieurs jours, le bruit courait en ville qu'une banque à capital étranger, la Banque Tilioux établie place Thiers, 2, et qui s'occupe de change, d'ordres de bourse et de recouvrements d'effets, La banque Tilioux possédait

LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'ARTILLERIE DE TOURS. Tours, 27 juin. — Un télégramme du ministre de la guerre au commandant du corps d'armée, autorise la reprise des travaux, au Petit-Beaumont, pour l'installation de la caserne d'artillerie à cheval.